

Le Conseil Municipal se
compose de **39** membres

Le nombre des Conseillers
municipaux en exercice est
de : **39**

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

**DCM 22/118 – FINANCES – Autorisation d'ordonnancement des dépenses
d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023**

Le 13 décembre 2022 à 18h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 7 décembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} CHATELLET Brigitte, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} SIMONIN Elsa par M^{me} PRIM Céline (jusqu'à 18h26)
- M^{me} COLLET Marina par M. HAUDRECHY Christophe (jusqu'à 18h17)
- M. SIMONIN Sébastien par M. MIQUEL Pierre
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} LECLERC Céline par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} BROUTIN Gaëlle (jusqu'à 19h10)
- M. BORDES Joël par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M. ROUSSET Serge par M^{me} HERREBRECHT Christine (jusqu'à 18h17)
- M^{me} GOUAR Saara par M. CADIOT Laurent
- M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine par M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
- M. PARIS Benoît par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} COLLET Jennifer par M. BERTRAND Romain (jusqu'à 19h30)
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe
- M. MÉGRET Olivier par M^{me} BELALA Monika (jusqu'à 19h30)
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle (à compter de 19h14)

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} COLLET Marina, à 18h17 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M. ROUSSET Serge, à 18h17 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M^{me} SIMONIN Elsa, à 18h26 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 19h14 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)

014 3 76 03 18 20 24 22 DCM 22 118 DE
Date de réception en préfecture : 22/12/2022
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

- M^{me} COLLET Jennifer, à 19h30 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)
- M. MÉGRET Olivier, à 19h30 (a pris directement part aux votes dès la délibération n° DCM 22/113)

DÉPARTS EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 19h14 (a pris directement part au vote du procès-verbal)
- M^{me} MARTINHO Sandrine, à 19h45 (a pris directement part au vote du procès-verbal)

ABSENCE(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

DCM 22/118

FINANCES

Objet : Autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023,

Considérant que les crédits concernés seront repris au Budget Primitif 2023,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ (29 voix pour dont 28 voix du groupe Houilles la Ville que j'Aime et 1 voix de M. Héraud ; 7 voix contre du groupe ID COMMUNE ; 3 abstentions du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire),

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 avant le vote du Budget Primitif 2023, dans la limite des crédits suivants, représentant 25 % maximum des crédits ouverts au titre de l'exercice 2022 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux opérations d'investissement) :

Chapitres	Crédits ouverts en 2022 (BP+BS+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
20 - Immobilisations incorporelles	936 238 €	234 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	166 031 €	41 000 €
21 - Immobilisations corporelles	5 023 224 €	1 255 000 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total	6 125 493 €	1 530 000 €

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 22/12/2022

Publication effectuée le : 22/12/2022

Exécutoire ce jour : 22/12/2022

Le Maire,

 Julien CHAMBON

**Le Maire,
 Conseiller Départemental des Yvelines,**

Julien CHAMBON



Accusé de réception en préfecture
 078-217803113-20221222-DCM22-118-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2022
 Date de réception préfecture : 22/12/2022